

## PROCÈS-VERBAL DE RÉUNION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 17 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept octobre à dix heures, les actionnaires de CANDELA INVEST, une société anonyme dont le siège social est situé Route de Lennik 451/32 à 1070 BRUXELLES, inscrite auprès de la BCE sous le numéro BE 0810 604 650, se sont réunis au siège social.

Est présent : Monsieur Cyril JOSSET.

Monsieur Geert VAN GOOLEN, Commissaire, assiste à la réunion.

Monsieur Cyril JOSSET préside la séance et constate que l'assemblée générale peut valablement délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

1. Lecture du rapport de gestion modifié sur les comptes statutaires et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
2. Lecture des rapports modifiés du Commissaire sur les comptes statutaires et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
3. Approbation des comptes statutaires et affectation du bénéfice,
4. Approbation des comptes consolidés,
5. Décharge aux Administrateurs,
6. Décharge au Commissaire,
7. Renouvellement de Monsieur Geert VAN GOOLEN comme Commissaire.

Le Président donne lecture du rapport de gestion sur les comptes statutaires et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et des rapports du Commissaire sur les comptes statutaires et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RÉOLUTION : l'assemblée approuve les comptes statutaires de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et affecte la perte au report à nouveau.

VOTE

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 5000  
Proportion du capital représentée par ces actions : 0,46%  
Nombre total de votes valablement exprimés : 5000

NOMBRE DE VOTES POUR : 3000  
NOMBRE DE VOTE CONTRE : 2000  
NOMBRE D'ABSTENTIONS : 0

Cette résolution est adoptée.

DEUXIÈME RÉSOLUTION : l'assemblée approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

VOTE

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 5000  
Proportion du capital représentée par ces actions : 0,46%  
Nombre total de votes valablement exprimés : 5000

NOMBRE DE VOTES POUR : 3000  
NOMBRE DE VOTE CONTRE : 2000  
NOMBRE D'ABSTENTIONS : 0

Cette résolution est adoptée.

TROISIÈME RÉSOLUTION : par un vote spécial et individuel, l'assemblée donne décharge à chaque Administrateur pour l'exercice de ses fonctions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

VOTE

- décharge à Madame Jane ONG

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 5000  
Proportion du capital représentée par ces actions : 0,46%  
Nombre total de votes valablement exprimés : 5000

NOMBRE DE VOTES POUR : 0  
NOMBRE DE VOTES CONTRE : 5000  
NOMBRE D'ABSTENTIONS : 0

L'assemblée ne donne pas décharge à Madame Jane ONG pour l'exercice de ses fonctions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

- décharge à Monsieur Gilles MARTIN

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 5000  
Proportion du capital représentée par ces actions : 0,46%  
Nombre total de votes valablement exprimés : 5000

NOMBRE DE VOTES POUR : 3000  
NOMBRE DE VOTES CONTRE : 2000  
NOMBRE D'ABSTENTIONS : 0

L'assemblée donne décharge à Monsieur Gilles MARTIN pour l'exercice de ses fonctions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

- décharge à Monsieur Cyril JOSSET

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 5000  
Proportion du capital représentée par ces actions : 0,46%  
Nombre total de votes valablement exprimés : 5000

NOMBRE DE VOTES POUR : 0  
NOMBRE DE VOTES CONTRE : 5000  
NOMBRE D'ABSTENTIONS : 0

L'assemblée ne donne pas décharge à Monsieur Cyril JOSSET pour l'exercice de ses fonctions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

QUATRIÈME RÉOLUTION : l'assemblée générale donne décharge au Commissaire pour l'exercice de ses fonctions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

#### VOTE

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 5000  
Proportion du capital représentée par ces actions : 0,46%  
Nombre total de votes valablement exprimés : 5000

NOMBRE DE VOTES POUR : 5000  
NOMBRE DE VOTE CONTRE : 0  
NOMBRE D'ABSTENTIONS : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RÉOLUTION : l'assemblée renouvelle Monsieur Geert VAN GOOLEN comme Commissaire. Le mandat de Monsieur Geert VAN GOOLEN prendra fin à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

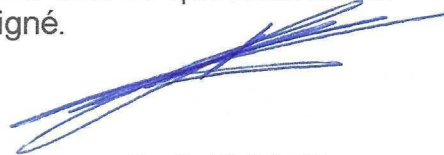
#### VOTE

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 5000  
Proportion du capital représentée par ces actions : 0,46%  
Nombre total de votes valablement exprimés : 5000

NOMBRE DE VOTES POUR : 5000  
NOMBRE DE VOTE CONTRE : 0  
NOMBRE D'ABSTENTIONS : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée. De tout ce que dessus est dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé.



Cyril JOSSET

## FEUILLE DE PRÉSENCE

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 17 OCTOBRE 2022

<u>ACTIONNAIRE</u>	<u>NOMBRE D' ACTIONS</u>	
MARTIN Gilles	3000	VOTE PAR CORRESPONDANCE
MAES Laurent	2000	VOTE PAR CORRESPONDANCE
	—	
TOTAL	5000	

CT